

ORGANISATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES SPECIALISES EN NEUROPSYCHOLOGIE

Convocation à l'Assemblée Générale 2017 de l'OFPN

Che(è)r(e) collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 3ème Assemblée Générale Ordinaire de l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie qui se tiendra le :

Samedi 18 mars 2017 de 10h à 13h

(accueil à partir de 9h40)

Université Paris 10 Nanterre

Amphi C2 (Anzieu) - Rez-de-chaussée

Entrée via le bâtiment B

(ATTENTION : Changement par rapport aux éditions précédentes)

Programme et ordre du jour :

- Bilan moral ;
- Bilan financier;
- Approbation du budget et du bilan moral;
- Bilan des activités ;
- Le cas échéant, mise au vote de propositions de modifications du règlement intérieur de l'association ;
- **Présentation du nouveau Conseil d'Administration** qui prendra ses fonctions dès le 18/03/17;
- Échanges autour des projets et du fonctionnement de l'association et questions diverses.

Lors de cette rencontre, le CA souhaite également recueillir vos avis sur les projets finalisés, en cours et à venir, recueillir vos attentes vis-à-vis de l'association et enfin et surtout discuter avec vous des projets à mener en priorité pour la spécialité.



ORGANISATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES SPECIALISES EN NEUROPSYCHOLOGIE

Enfin, cette assemblée générale sera également l'occasion de vous présenter le nouveau Conseil d'Administration de l'OFPN dont l'élection sera validée lors de l'AG (voir <u>ICI</u> pour les informations concernant ces élections).

L'entrée à l'AG est libre et gratuite mais pour des raisons d'organisation nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire dès que possible.

Inscription avant le 11 mars 2017 en cliquant sur ce lien.

Nous vous rappelons que l'AG est publique et accessible à tous. Seuls les votes sont réservés aux adhérents professionnels de l'OFPN à jour de cotisation

En espérant se retrouver nombreux!

Pour que vive la neuropsychologie clinique!

A Dijon, le 17 janvier 2017.

Pour le CA de l'OFPN Grégoire Wauquiez, Président



ORGANISATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES SPECIALISES EN NEUROPSYCHOLOGIE

Informations pratiques

Accès à l'université : SUR CE LIEN

Plan d'accès:



Conditions de vote et procuration :

Nous vous rappelons que conformément à l'article 21 des statuts de notre association, aucun quorum n'est exigé pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires. Les décisions sont prises à la majorité relative des membres présents ou représentés. De plus, seuls les membres professionnels à jour de cotisation peuvent participer aux votes, en vertu de l'article 6 des statuts. Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, sachez que le vote par procuration est autorisé, dans la limite de deux procurations pour une même personne physique, conformément à l'article 21 de nos statuts. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix grâce au formulaire de vote par procuration ci-joint. Votre procuration doit être transmise au bureau de l'association (secretariat@ofpn.fr) au plus tard 2 semaines avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 4 mars 2017 dernier délai. Toute procuration reçue après cette date ne sera pas valide.